

**Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente
du Conseil Général en date du lundi 7 septembre 2009
concernant le canton de FOUESNANT**

INSERTION ET ECONOMIE

TRANSPORTS

CEDRE - Renouvellement de la convention de partenariat 2009-2011

Lors des séances plénières des 29 janvier et 25 juin 2009, le Conseil général a voté une enveloppe prévisionnelle de 166 300 € au titre du soutien au transport de passagers et à la sécurité maritime. Dans ce cadre, le Conseil général apporte son soutien au CEDRE.

Lors de sa séance du 26 janvier 2006, l'Assemblée départementale a délibéré favorablement sur la proposition de renouvellement du partenariat avec le CEDRE. Le Conseil général et le CEDRE ont ainsi reconduit une convention triennale sur la période 2006-2009.

Les termes de cette convention précisent que le CEDRE, à son initiative et sous sa responsabilité, effectue des actions en matière de prévention et de préparation à la lutte contre les pollutions auprès du Conseil général et des communes (analyses des risques, propositions d'équipements en matériel de lutte...) en l'absence de déclenchement du plan Polmar. Ses interventions peuvent avoir lieu en temps réel, sur le site, dans le cadre de pollutions marines, de pollutions en eaux intérieures et d'incidents impliquant des substances chimiques dangereuses.

L'Assemblée départementale reconduit le partenariat pour la période 2009-2011 et attribue au CEDRE le montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2009, soit 16 400 €.

INDUSTRIE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE COMMERCE ET ARTISANAT

Fonds Départemental d'Aide à la Création d'Emplois

Lors de la séance plénière en date du 29 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe globale de 4 300 000 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Création d'Emplois, dont 3 925 000 € réservés aux subventions.

Dans le cadre de l'aide aux très petites entreprises, le Conseil général a voté une subvention de 3 000 € pour une entreprise à SAINT-EVARZEC.

Charte d'internationalisation du Finistère - Ouverture internationale des entreprises du Finistère

Lors de la séance plénière en date du 29 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe de 752 000 € au titre des aides au développement économique, international et aux relations européennes (dont 442 400 € en subventions de fonctionnement).

L'objet de l'aide est d'inciter les entreprises finistériennes à établir un courant d'affaires vers les marchés étrangers ou à accroître leur chiffre d'affaire à l'exportation en participant à des manifestations internationales se déroulant en France.

Une subvention de 8 700 € a été accordée à une entreprise de BENODET pour la construction et la réparation des bateaux de plaisance.

TOURISME

Manifestations nautiques et divers

Lors des séances plénières du 29 janvier et 25 juin 2009, le Conseil général a voté, au titre de la politique nautique départementale, une enveloppe prévisionnelle de fonctionnement de 1 520 977 €.

Une subvention de 3 444 € a été accordée au Centre nautique de FOUESNANT Cornouaille pour l'organisation du National Laser du 21 au 24 mai 2009.

Une subvention de 5 300 € a été accordée au Yacht Club de l'Odet de BENODET pour la 39^{ème} édition de l'Obélix Trophy.

Investissements nautiques

Le Conseil général, lors de ses séances plénières des 29 janvier et 25 juin 2009, a voté une autorisation de programme de 661 039,50 € au titre des investissements nautiques.

Dans le cadre de la flottille haut niveau, une subvention de 3 047 € a été accordée au Centre nautique FOUESNANT Cornouaille pour l'achat d'une planche à voile.

Soutien du Conseil général aux projets de développement de la course au large

Concernent : les sociétés RC OCEAN Charles CAUDRELIER et Romain OTTANASIO), CAPMAR (Vincent RIOU), LAOUEN POD Jean LE CAM) et ALC COMPETITION (Armel LE CLEACH).

Les skippers concernés, partenaires du centre d'entraînement «Finistère course au large», souhaitent conserver Port-La-Forêt comme port d'attache, et ont sollicité le soutien financier du Département pour leurs projets de réalisation de bâtiments pour héberger leurs bateaux.

Conçues et réalisées collectivement, ces quatre bases, identiques, sont spécifiquement dédiées à l'accueil, la maintenance et l'exploitation de navires de course au large. Elles sont conçues pour pouvoir accueillir des monocoques de 60 pieds (caractéristiques techniques spécifiques liées à la taille du bâtiment et à la niche pour le mât), et seront situées à cette fin sur la plate-forme terrestre adjacente au bassin dédié à l'accueil de ces navires.

Elaborés en association avec les gestionnaires du port, ces projets ont été également conçus dans le respect des qualités paysagères et esthétiques du port, notamment pour répondre au souci de la Commune de LA FORET-FOUESNANT de préserver l'unité du site. Chaque ensemble s'établit sur une parcelle de 828 m² et comprend :

- une aire de stationnement et de manœuvre située entre les pontons et les bâtiments ;
- un premier bâtiment destiné aux bureaux et aux sanitaires ;
- un second bâtiment où seront réalisées les opérations de maintenance des navires et des gréements ;
- une aire de stationnement pour véhicules ;
- une aire de stockage de divers matériels complémentaires.

Le montant de ces investissements est estimé à **365 931 € HT par projet**.

L'installation de ces quatre écuries de course au large s'inscrit dans le prolongement de l'aménagement du bassin dédié à l'accueil des 60 pieds. Le soutien du Département a pour objectif de conforter le développement de la course au large dans le Finistère, et plus particulièrement de renforcer le positionnement du Pôle France «Finistère course au large».

Les formations d'excellence proposées par le Pôle, la présence d'infrastructures dédiées et d'entreprises liées à la filière course au large, ainsi que de navigateurs de renom, créent une synergie qui renforce le positionnement et la reconnaissance, nationale et internationale, de Port-la-Forêt et du Finistère, dans le domaine de la course au large.

L'Assemblée départementale accorde un soutien financier à la réalisation de ces bâtiments dans le cadre des aides de minimis, à hauteur de 30% du montant prévisionnel HT des travaux, soit une subvention de 109 780 € par projet (montant global de 439 120 €).

TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL

Création et promotion d'itinéraires de randonnée

La commune de FOUESNANT a engagé depuis 4 ans une démarche active en faveur des personnes en situation de handicap. Un chemin labellisé pour les quatre handicaps, visuel, mental, auditif et moteur, a déjà été réalisé en 2008 sur le site du marais de Penfoulic, avec le soutien du Conseil général.

Dans la continuité de ce cheminement, la Commune de FOUESNANT envisage des aménagements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et des déficients visuels sur les sites de l'anse de Penfoulic et du polder de Moustierlin. Ce projet a été diagnostiqué par le référent « Tourisme et handicap » du Pays touristique de Quimper et approuvé par l'Association des Paralysés de France.

Les dépenses subventionnables comprennent les apports de matériaux dans le cadre de l'accessibilité pour tous.

Une subvention de 20 073 € a été accordée pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au Penfoulic et Moustierlin.

Une subvention de 2 930 € a été votée pour la passerelle à Moustierlin.

Une subvention de 3 734 € a été votée pour la signalétique et les panneaux d'information au Penfoulic et Moustierlin.

Une journée dans la nature - édition 2009

Comme les années passées, les Conseils généraux de Bretagne sont appelés à participer financièrement à l'élaboration d'une manifestation autour de la découverte des espaces naturels, les 3 et 4 octobre 2009. Cette manifestation est coordonnée à l'échelle régionale par l'Association « *Pôle régional de la randonnée et des loisirs de pleine nature* ». Elle vise non seulement à promouvoir la pratique de la randonnée hors période estivale, au travers d'animations sur plusieurs sites remarquables, mais aussi à faire découvrir la nature dans une démarche d'éducation à l'environnement.

Dans le cadre de la petite marche adaptée aux personnes en situation de handicap (moteur, visuel, mental et auditif) aux alentours de la Maison des marais dans le bois de Penfoulic, propriété du Conservatoire du littoral, une subvention de 647 € a été attribuée à la Mairie de FOUESNANT.

ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL

Convention avec Orange France pour l'installation d'équipements de radiotéléphonie mobile sur domaine privé départemental à la FORET-FOUESNANT

Par convention en date du 3 juin 2003, la Société Orange France a été autorisée à occuper une surface de 40m² sur une propriété du domaine privé départemental située route de Beg-Ménez à LA FORET-FOUESNANT pour l'implantation d'un relais de radio-téléphonie mobile composé principalement d'une antenne et de locaux techniques.

La Commission Permanente a donné un avis favorable au renouvellement de cette convention d'occupation avec Orange France moyennant une redevance d'occupation annuelle de 2 500 €.

SPORTS ET LOISIRS

Equipements sportifs (investissements)

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté, pour l'année 2009, une autorisation de programme de 2 300 000 € au titre de son programme « équipements sportifs ».

Dans le cadre de l'aide aux équipements sportifs communaux de proximité, une subvention de 45 532 € a été accordée à la commune de BENODET pour l'extension du complexe sportif du Poulpry par la création d'une salle multifonctions et pour la réalisation des travaux 2008.

SOLIDARITES

CULTURE

Spectacle vivant - musique, danse, théâtre

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a décidé de poursuivre sa politique de soutien au spectacle vivant et a voté les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Dans le cadre de l'aide aux lieux, une subvention de 20 000 €uros a été accordée à la commune de FOUESNANT pour la programmation culturelle pluridisciplinaire dans la salle de l'Archipel, et soutien à la création locale (accueil en résidence sur 2 ans du Théâtre de Miroir et accueil ponctuel de compagnies locales). L'ensemble du projet est accompagné de nombreuses actions de sensibilisation en direction des différents publics (visites de chantiers, répétitions publiques, rencontres et échanges avec les scolaires).

Animation culturelle et socioculturelle

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe de 717 900 € au titre de sa politique de soutien à l'animation culturelle et socioculturelle.

Dans le cadre de l'aide aux postes de coordinateurs, une subvention de 7 650 € a été votée pour la commune de FOUESNANT pour le poste de Directeur animateur du centre de la culture.

SPORTS ET LOISIRS

Animation sportive : espoirs sportifs 2009

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 2 456 080 € au titre de sa politique « animation sportive »

Une subvention de 350 € a été accordée à une habitante de FOUESNANT, joueuse de tennis.

ENFANCE ET JEUNESSE

EDUCATION, FORMATION, RECHERCHE

Collèges publics - équipements mobilier 2009

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 400 000 € au titre du dispositif « équipement mobilier des collèges publics ».

Au titre des acquisitions directes, une subvention de 13 492,67 € a été votée pour le collège Kervihan de FOUESNANT pour trois salles de cour.

Bourse d'apprentissage (apprentis en artisanat)

Lors de la séance plénière du 29 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe de fonctionnement de 390 000 € au titre de la formation continue. Dans le cadre de cette enveloppe, 386 000 € sont consacrés à l'attribution de bourses d'apprentissage et 4 000 € aux jeunes méritants.

Une subvention de 460 € a été attribuée à deux apprentis de FOUESNANT.

Soutien à la mobilité internationale des jeunes

Lors de la séance plénière, en date du 29 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe de 500 000 € au titre de la mobilité internationale des jeunes.

Une subvention de 475 € a été attribuée à une habitante de FOUESNANT qui effectue un stage de 3 mois en Afrique du Sud.

Une subvention de 475 € a été attribuée à une habitante de PLEUVEN qui effectue un stage de 2 mois en Inde.

Au titre de l'aide individuelle, une subvention de 440 € a été attribuée à une habitante de GOUESNAC'H qui effectue un stage de 11 semaines au Burkina Faso dans le cadre d'un projet d'implantation de forages dans un village, d'installation de pompes, de l'organisation de la gestion et de la maintenance des pompes et du suivi de l'éducation sanitaire autour des puits d'eau.